

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 13 MAI 2013

Facturation des contrôles SPANC : délibération n° 2012/014

En application de l'article 12 du règlement du service de l'assainissement non collectif en date du 19 mars 2007, les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées sont facturés aux propriétaires selon le prix défini par la commune. Ce prix est réactualisé chaque année. Monsieur le Maire propose que pour l'année 2012, le prix des contrôles reste inchangé soit 87, 86 € H.T.

Subventions aux associations : délibération n° 2012/015

Subventions accordées aux associations :

- USEP (canton de St Germain Laval) : 50 €
- ADMR de Neulise : 60 €
- Goal Foot : 90 €
- Ecole intercommunale de Musique et de danse de Balbigny : participation financière de 92 € par élève en âge scolaire
- DDEN : 50 €

Financement de la natation scolaire : délibération n° 2012/016

Le cycle de natation organisé pour les élèves du cycle 2 s'est déroulé au début 2013 sur 12 séances. L'équipe pédagogique du RPI souhaite reconduire cette activité pour la prochaine année scolaire. Elle sollicite l'accord préalable de la commune pour le financement. Monsieur le Maire propose de faire droit à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour verser à la communauté de communes de Val d'Aix et d'Isable la participation pour financer la natation pour les élèves gildariens du cycle 2 pour l'année scolaire 2013/2014. En conséquence, cette dépense sera inscrite au budget primitif 2014.

Dénomination des rues, voies et places : délibération n° 2012/017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les difficultés évoquées à plusieurs reprises avec La Poste concernant la distribution du courrier, en raison de l'imprécision des adresses,

considérant les évolutions de notre société où le développement du "e-commerce" et des services à la personne, le soutien des personnes à domicile, la revitalisation de l'espace rural ne vont pas sans une géolocalisation précise des habitants,

il est devenu nécessaire de déterminer d'une manière claire le nom des voies et d'attribuer des numéros aux riverains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte les décisions suivantes :

NOMS DES VOIES :

1) Pour les habitations proches ou contenues dans le bourg, les adresses devraient se référer aux noms des voies suivantes :

- Place Léonard Perrier, pour la place centrale
- Route de Neulise, à partir de la place
- Route de la Gare, RD 56 à partir de la place
- Chemin du Sault, à partir de la route de la Gare
- Chemin Daguet, desservant les maisons Bard, Labouré, Durel, à partir de la route de la Gare.
- Chemin des Borcelins : desservant les maisons Planat, Arnaud, Côte...
- Chemin de la Reculat, à partir de la route de la Gare jusqu'à la limite de la voie goudronnée
- Place de la mairie : pour le bâtiment de la mairie, l'atelier Taguet ainsi que la maison d'accueil
- Rue des Communes à partir de la place, jusqu'au hameau des Communes
- Chemin Dansard à partir de la rue des Communes
- Route du Forez, RD 56, à partir de la place Léonard Perrier, en direction de Pinay.
- Impasse Subrin, à partir de la route de Neulise

2) Les habitations plus excentrées conserveront les dénominations actuelles des lieux-dits : Truchard, Fessieux, Cellard, etc.

L'adresse de la maison de Jean-Luc et Irène Pion sera le lieu-dit Le Merle.

NUMEROS :

Les numéros seront attribués suivant le système métrique, numéros pairs pour le côté droit et impairs pour le côté gauche, chaque numéro correspondant à la distance mesurée par rapport au point de départ de la voie ou au point de départ retenu pour la place.

Les numéros ne seront utilisés que pour la place Léonard Perrier et pour les voies suivantes : Route de Neulise, jusqu'au panneau d'agglomération; Chemin du Sault, jusqu'à la maison Prajoux; Route de la Gare; Chemin de la Reculat; Chemin des Communes et Chemin Dansard. Si besoin est, des numéros pourront ultérieurement être attribués à d'autres voies.

DESCRIPTIF DES PLAQUES ET NUMEROS :

23 plaques de rue, 125 portes, 2 panneaux de rue, une composition logo, plaques et numéros en acier émaillé, de couleur bleue. Dimensions : plaques : 450 mm x 250 mm ; numéros : 150 mm x 100 mm. Les plaques seront apposées par l'agent technique communal, les numéros seront distribués aux propriétaires des habitations avec la visserie nécessaire pour les fixer. BUDGET : Le fournisseur retenu est l'entreprise Lacroix Signalisation, de Saint-Herblain (44), pour un budget de 3600,00 €.

Investissements communaux 2013 : délibération n° 2012/018

- Renouvellement de 20 tables de la salle d'animation, ainsi que de 6 tables tolèdes et 12 bancs pour les prêts aux Gildariens. L'entreprise retenue est Altrad Diffusion, pour un montant TTC de 4 230.00 € ;
- Pour le parc, compléments de jeux : toboggan 2,30 m et échelle à se suspendre, ainsi que 2 tables pique-nique supplémentaires. L'entreprise retenue est Altrad Diffusion, pour un montant TTC de 5 120.00 € ;
- Outillage pour l'agent technique : poste à souder et perceuse visseuse. Le fournisseur retenu est Jeannet-Débit (Neulise), pour un montant TTC de 550.00 € ;
- Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres de l'ensemble du rez-de-chaussée de la mairie (double-vitrage et PVC, à l'identique des deux étages). L'entreprise retenue est Comptoir des menuisiers, pour un montant TTC de 9 670.00 € ;
- Remorque pour attelage au véhicule de service kangoo. L'entreprise retenue est Roanne tronçonneuse, pour un montant TTC de 990.00 € ;

Demande de subvention cantonale dans le cadre de l'enveloppe de solidarité : délibération n° 2012/019

- Renouvellement de 20 tables de la salle d'animation, ainsi que de 6 tables tolèdes et 12 bancs pour les prêts aux Gildariens, pour un montant HT de 3 533.00 € ;
- Pour le parc, compléments de jeux : toboggan 2,30 m et échelle à se suspendre, ainsi que 2 tables pique-nique supplémentaires, pour un montant HT de 4 274.00 € ;
- Remorque pour attelage au véhicule de service kangoo, pour un montant HT de 827.76 €